



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Extrait du registre des délibérations**  
**de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul**  
**Séance du 30 avril 2026**

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....9  
Présents.....7  
Votants.....7  
Exprimés.....9

**Date de la convocation :** 24/04/2026

**Date d'affichage :** 24/04/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 30 avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

**PRESENTS :** ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

**ABSENTS EXCUSÉS :** ALCOUFFE Stéphanie, DUFAYS Frédéric.

**PROCURATION :** ALCOUFFE Stéphanie a donné procuration à Mme CALMELS Anne, DUFAYS Frédéric a donné procuration à Mme CAVAILLES Françoise.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BEAUREPAIRE Antoine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

**SEANCE N°2026-5**  
**DELIBERATION N°2026-5-13**  
**FINANCES LOCALES – Régie communale**  
**Conventions avec l'office de tourisme Millau Grands Causses**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'acte de création de la régie communale touristique ;
- Vu la grille de tarifs 2026 des produits vendus pour la saison 2026 ;
- Vu la convention de vente de prestation par l'office de tourisme Millau Grands Causses ;

**Considérant que** la régie communale a la possibilité de conventionner avec l'Office de tourisme de Larzac et Vallées afin qu'ils puissent vendre au sein de leur officine mais aussi auprès de l'Office de tourisme Millau Grands Causses certaines prestations proposées par notre régie touristique communale ;

**Considérant qu'il s'agit** là d'une opportunité permettant à la régie de vendre en plus les produits proposés par le point accueil touristique communal ;

**Considérant que** pour proposer cette prestation l'Office de Tourisme de Millau Grands Causses applique une commission de 8% pour les prestations vendues par l'Office ;

**Considérant que** les prestations seront remboursées à la régie communale, sur présentation d'une facture, déduction faite des commissions de frais de gestion susvisée ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**  
**le Conseil municipal, à neuf voix pour,**

- **Autorise** Madame le maire à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Millau Grands Causses pour la vente des prestations proposées par la régie communale.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 7. mai 2026
- par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le 7. mai 2026

*Le Maire  
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance  
BEAUREPAIRE Antoine*



**Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr> .**